



Évaluation du Programme de subventions et de contributions de Normes d'accessibilité Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre responsable de la Loi canadienne sur l'accessibilité (la ministre de la Diversité, de l'Inclusion et des Personnes en situation de handicap), 2026.

Numéro de catalogue : AS4-47/2026F-PDF

ISBN : 978-0-660-99129-0

Pour de plus amples renseignements ou pour obtenir des formats alternatifs, veuillez communiquer avec :

Normes d'accessibilité Canada
320, boulevard St-Joseph, bureau 246
Gatineau (Québec) J8Y 3Y8
1-833-854-7628

La publication est disponible en format HTML à

<https://accessibilite.canada.ca/transparence/evaluation-du-programme-de-subventions-et-de-contributions-de-normes-daccessibilite-canada>

Résumé

Normes d'accessibilité Canada (NAC) est un organisme fédéral créé en 2019 en vertu de la *Loi canadienne sur l'accessibilité* (la Loi). Son mandat consiste à contribuer à l'identification, la suppression et la prévention des obstacles pour les personnes en situation de handicap par :

- l'élaboration de normes d'accessibilité et leur recommandation au ministre en vue de leur adoption réglementaire;
- la promotion, le soutien et la réalisation de recherches sur l'identification, l'élimination et la prévention des obstacles;
- la diffusion de renseignements, y compris les meilleures pratiques et outils liés aux obstacles et aux normes d'accessibilité.

En 2019, NAC a lancé son Programme de subventions et de contributions, intitulé Avancement de la recherche sur les normes d'accessibilité (<https://accessibilite.canada.ca/avancement-recherche-normes-accessibilite>). Ce programme finance des recherches qui appuient directement l'élaboration de normes d'accessibilité. Ces recherches intègrent l'expérience vécue des personnes en situation de handicap et visent à éliminer les obstacles à l'accessibilité, à échanger les meilleures pratiques et à contribuer à un Canada sans obstacles.

Les projets de recherche financés doivent s'aligner sur l'objectif du programme et contribuer à identifier, éliminer et prévenir les obstacles à l'accessibilité dans au moins l'un des sept domaines prioritaires énoncés dans la Loi : l'emploi; l'environnement bâti; les technologies de l'information et des communications (TIC); la communication autre que les TIC; l'acquisition de biens, de services et d'installations; la conception et la prestation de programmes et de services; et le transport.

Les principaux objectifs du Programme de subventions et de contributions (S et C) sont les suivants :

- soutenir diverses recherches sur l'identification et l'élimination des obstacles à l'accessibilité;
- éclairer l'élaboration de futures normes d'accessibilité.

Les objectifs secondaires du programme visent à :

- soutenir la création d'un réseau national d'expertise en accessibilité;
- mobiliser les personnes en situation de handicap, les experts techniques et d'autres parties intéressées pour orienter les priorités de recherche;
- identifier et transmettre les résultats de recherche, les renseignements, les meilleures pratiques et les outils liés aux obstacles et aux normes d'accessibilité.

Cette évaluation formative du Programme de S et C, axée sur la mise en œuvre, a été réalisée

de novembre 2024 à mars 2025. L'évaluation a révélé que Normes d'accessibilité Canada (NAC) est sur la bonne voie et a réalisé des progrès significatifs vers l'atteinte de ses objectifs. Les principales conclusions font état, sans s'y limiter, des preuves démontrant les éléments suivants :

- un besoin clair et continu du programme de recherche de NAC, qui soutient le développement de normes innovantes visant à éliminer et prévenir les obstacles à l'accessibilité;
- un appui direct à l'intention de la *Loi canadienne sur l'accessibilité*, grâce au financement de projets couvrant un ou plusieurs domaines prioritaires;
- l'engagement de NAC envers le principe « Rien sans nous », en assurant l'accessibilité de ses processus et en exigeant une participation significative des personnes en situation de handicap dans les projets. Les personnes en situation de handicap prennent part à tous les projets financés : 22 779 personnes en situation de handicap ont participé à 91 projets.
- Les processus du programme sont entièrement accessibles tant pour les demandeurs que pour les membres de l'équipe, grâce à une documentation offerte dans divers formats accessibles, notamment en langage clair ainsi que des vidéos en langue des signes américaine (ASL) et en langue des signes québécoise (LSQ).
- NAC a simplifié ses processus afin de les rendre plus accessibles et de réduire le fardeau administratif initial pour les demandeurs.
- Le programme de NAC a été un catalyseur pour la création d'un réseau national d'expertise en accessibilité, permettant la conclusion de 460 partenariats dans le cadre des projets financés et mobilisant des centaines de partenaires, de collaborateurs et d'utilisateurs partout au Canada.
- Les projets de recherche financés par NAC alimentent activement l'élaboration des normes d'accessibilité, et 84 % des rapports de recherche complétés sont cités dans les normes actuellement en développement.
- NAC a mis sur pied un Centre d'expertise reconnu à l'échelle internationale pour sa crédibilité et sa fiabilité, qui diffuse des renseignements sur les recherches et les normes d'accessibilité, utilisées tant au Canada qu'à l'étranger.
- L'organisme respecte ses indicateurs de rendement clés, tels que définis par le gouvernement du Canada.
- Le programme est offert de manière efficiente, assurant un excellent rapport qualité-prix. NAC a ainsi réussi à générer l'équivalent de 13 millions de dollars additionnels en financement et contributions en nature, élargissant considérablement la portée et l'impact du programme.
- Compte tenu des objectifs du programme et de la communauté visée, la qualité, la pertinence et l'impact de la recherche financée constituent un signe manifeste

d'excellence.

- La consultation menée auprès de la direction de NAC a permis de faire les constats suivants:
 - la recherche financée par le Programme de S et C soutient un changement culturel au sein des organismes d'élaboration de normes, au Canada comme à l'international;
 - avant la création de NAC et du Programme de S et C, la recherche se concentrait surtout sur les personnes et leurs limitations, plutôt que sur les obstacles à l'accessibilité et sur les mesures organisationnelles favorisant l'inclusion; ce virage marque un changement de paradigme majeur dans le domaine de la recherche sur l'accessibilité;
 - le réseau national de chercheurs continue de croître, notamment grâce au programme, qui offre des occasions uniques de se concentrer sur l'élimination des obstacles et l'élaboration des normes.

En tant que programme relativement récent, NAC continue d'apprendre et d'améliorer ses pratiques. L'évaluation a formulé plusieurs recommandations afin d'aider NAC à consolider ses réussites. NAC est encouragée à :

- adopter un système de gestion intégré pour son programme de financement, afin de rationaliser la gestion des projets tout au long de leur cycle de vie;
- renforcer la prestation du programme et le suivi de ses indicateurs de rendement;
- stimuler de nouveaux partenariats de recherche afin d'élargir le réseau d'expertise en accessibilité;
- clarifier les domaines prioritaires de recherche, en s'en tenant aux sept domaines désignés dans la *Loi canadienne sur l'accessibilité*.

En résumé, les résultats de l'évaluation démontrent que le Programme de S et C de NAC est hautement pertinent, unique dans son mandat et efficace dans sa mise en œuvre.

1.0 Contexte

Normes d'accessibilité Canada (NAC), un organisme fédéral, a été créé en 2019 en vertu de la *Loi canadienne sur l'accessibilité* (la Loi). L'un des objectifs de la Loi est de parvenir à un Canada sans obstacles d'ici 2040. Elle prévoit la suppression des obstacles dans les sept domaines prioritaires suivants :

- l'emploi;
- l'environnement bâti;
- les technologies de l'information et des communications (TIC);
- la communication autre que les TIC;
- l'acquisition de biens, de services et d'installations;

- la conception et la prestation de programmes et de services; et
- le transport.

La Loi précise également le mandat de NAC, qui consiste à contribuer à l'identification, à l'élimination et à la prévention des obstacles pour les personnes en situation de handicap par :

- l'élaboration de normes d'accessibilité et leur recommandation au ministre en vue de leur adoption réglementaire;
- la promotion, le soutien et la réalisation de recherches sur l'identification, l'élimination et la prévention des obstacles;
- la diffusion de renseignements, notamment les meilleures pratiques, pour appuyer l'identification, l'élimination et la prévention des obstacles.

L'une des premières grandes initiatives de NAC a été la création de son Programme de subventions et de contributions (S et C), intitulé Avancement de la recherche sur les normes d'accessibilité (<https://accessibilite.canada.ca/avancement-recherche-normes-accessibilite>).

Ce programme répond directement à la composante recherche du mandat de Normes d'accessibilité Canada (NAC). Son objectif est de financer des projets de recherche qui éclairent la prochaine génération de normes modèles d'accessibilité. En investissant dans la recherche, NAC s'assure que les nouvelles normes reposent sur des données probantes, qu'elles s'attaquent aux véritables obstacles rencontrés par les personnes en situation de handicap et qu'elles intègrent les innovations les plus récentes. Les principaux objectifs du Programme de S et C sont les suivants :

- soutenir une recherche diversifiée axée sur l'identification, l'élimination et la prévention des obstacles à l'accessibilité afin d'éclairer les futures normes d'accessibilité;
- appuyer la conception de la prochaine génération de normes modèles d'accessibilité.

Les objectifs secondaires du programme visent à :

- soutenir la création d'un réseau national d'expertise en accessibilité;
- mobiliser les personnes en situation de handicap, les experts techniques, les organisations de personnes handicapées et d'autres parties intéressées, pour orienter les priorités de recherche;
- repérer et transmettre les résultats de recherche, les renseignements, les meilleures pratiques et les outils liés aux obstacles et aux normes d'accessibilité.

Le programme comprend également plusieurs indicateurs de rendement prédéfinis, notamment :

- le pourcentage de projets de recherche financés dans les domaines prioritaires;
- le ratio des contributions financières ou en nature provenant d'autres sources pour chaque

dollar investi par NAC dans la recherche liée aux domaines prioritaires;

- le niveau de satisfaction des comités techniques quant à l'accroissement des connaissances et de l'expertise dans le cadre du développement de nouvelles normes;
- le pourcentage de documents de recherche ou de connaissances liés à l'accessibilité produits ou soutenus par NAC et rendus accessibles en ligne pour les publics canadiens et internationaux;
- le pourcentage de publications scientifiques ou techniques (p. ex. articles, rapports) produites par les partenaires de NAC citées dans les processus d'élaboration des normes.

Pour atteindre ses objectifs, le Programme de S et C de NAC fournit un financement aux organisations admissibles afin de réaliser des projets de recherche. Les bénéficiaires admissibles comprennent, entre autres, des organismes à but non lucratif, des établissements d'enseignement ou de recherche ainsi que des organisations autochtones. Pour être admissibles, les projets doivent s'aligner sur au moins un des sept domaines prioritaires énoncés dans la Loi et contribuer à identifier, éliminer ou prévenir les obstacles.

Chaque proposition de projet et entente de financement doit également démontrer comment les personnes en situation de handicap seront mobilisées de manière significative tout au long du projet de recherche. De plus, NAC exige que tous les livrables obligatoires des projets financés soient présentés dans des formats accessibles, ce qui garantit que le financement de la recherche respecte le principe « Rien sans nous ».

Une autre exigence de financement concerne les partenariats. Les demandeurs doivent établir des partenariats et des collaborations intersectoriels réunissant divers secteurs et disciplines. L'un des principaux objectifs de cette exigence est de soutenir la création et l'expansion d'un réseau national d'expertise en recherche sur l'accessibilité.

Conformément à ces exigences et à son engagement envers le principe « Rien sans nous », NAC veille à ce que tous ses processus de financement soient pleinement accessibles. Le programme fournit des renseignements et de la documentation sous divers formats accessibles, notamment des vidéos en langue des signes américaine (ASL) et en langue des signes québécoise (LSQ), ainsi que des documents rédigés en langage clair. De plus, NAC offre activement des mesures d'accommodement afin de veiller à ce que personne ne soit exclu en raison d'obstacles à l'accessibilité.

Pour améliorer davantage l'accessibilité, NAC a simplifié le processus de demande de financement pour la recherche. Dans les appels de propositions récents, le processus débute par une déclaration d'intérêt. Les demandeurs sélectionnés sont ensuite invités à présenter une proposition de recherche détaillée, laquelle est évaluée avant qu'une décision de financement ne soit rendue. Cette nouvelle approche en deux étapes réduit le fardeau administratif initial pour les demandeurs. Elle rend également le processus de demande plus accessible.

2.0 Cette étude d'évaluation

Ce rapport présente les résultats de l'évaluation du Programme de subventions et de contributions (S et C) de NAC. L'évaluation a été réalisée de novembre 2024 à mars 2025.

En tant qu'évaluation formative, elle mettait l'accent sur les processus de mise en œuvre du programme et sur la mesure dans laquelle celui-ci progresse vers l'atteinte de ses résultats attendus, plutôt que sur ses impacts à long terme, qui feront l'objet d'une évaluation sommative ultérieure. Étant donné que le Programme de S et C est relativement récent (lancé en 2019), cette approche formative est appropriée pour fournir une rétroaction rapide et orienter l'amélioration continue.

L'évaluation a été réalisée par des évaluateurs indépendants au nom de NAC, avec la collaboration de la direction, du personnel et de quelques bénéficiaires de financement. Elle respectait la Politique sur les résultats du Conseil du Trésor et les lignes directrices connexes relatives à l'évaluation des programmes du gouvernement du Canada.

Un ensemble de questions d'évaluation (QE) a été élaboré pour structurer l'étude. Ces questions ont servi de base à la collecte et à l'analyse des données.

Les questions ont été déterminées dans le cadre d'un processus collaboratif : les évaluateurs ont rédigé des questions préliminaires fondées sur leur connaissance de NAC, du Programme de S et C, de son modèle logique et des documents de référence, notamment la *Loi canadienne sur l'accessibilité* et les termes et conditions du programme. Les questions proposées ont ensuite été revues avec le personnel de NAC afin d'en confirmer la pertinence.

Les questions finales de l'évaluation portaient sur les thèmes suivants :

- Pertinence et besoin : existe-t-il un besoin pour un organisme comme NAC de soutenir la recherche sur les obstacles à l'accessibilité et de promouvoir les pratiques favorisant leur élimination, plus précisément au moyen du Programme de S et C? (Question d'évaluation (QE1))
- Harmonisation avec les priorités de la Loi : Quelle proportion des activités de recherche est menée dans les domaines prioritaires énoncés dans la Loi canadienne sur l'accessibilité? (QE2)
- Processus de définition des priorités : Existe-t-il un processus de sélection des sujets de recherche permettant de combler les lacunes importantes de la littérature sur l'accessibilité, et quelle est son efficacité? (QE3)
- Inclusion des personnes en situation de handicap : Quelles méthodes le Programme de S et C utilise-t-il pour mobiliser les personnes en situation de handicap dans les projets de recherche, et quelle est leur efficacité? (QE4)

- Partenariats et développement de réseau : Quelles méthodes le Programme de S et C emploie-t-il pour établir et renforcer un réseau national d'expertise en recherche sur l'accessibilité, et quelle est leur efficacité? (QE5)
- Diffusion des connaissances : Quelles méthodes le Programme de S et C utilise-t-il pour promouvoir et diffuser les nouvelles connaissances et les meilleures pratiques, et quelle est leur efficacité? (QE6)
- Mesure du rendement : Quelle est l'efficacité de la stratégie de mesure du rendement du Programme de S et C? (QE7)
- Efficacité et efficience : Le Programme de S et C est-il mis en œuvre de manière efficiente, offrant un bon rapport coût-efficacité? (QE8) et dans quelle mesure le financement provenant d'autres sources (y compris les contributions en nature qui ont une valeur en argent) a-t-il été utilisé pour soutenir le programme? (QE11)
- Soutien à l'élaboration des normes : Existe-t-il un processus de sélection des sujets de recherche qui appuie les comités techniques dans l'élaboration des normes, et, le cas échéant, quelle est son efficacité? (QE9) et dans quelle mesure la recherche financée dans le cadre du Programme de S et C est-elle utilisée par les comités techniques pour appuyer l'élaboration des normes d'accessibilité? (QE12)
- Qualité et impact : Quelle est la qualité et quel est l'impact prévu des recherches financées dans le cadre du Programme de S et C? (QE10)

Ces questions d'évaluation s'alignent sur les principaux enjeux de pertinence, d'efficacité et d'efficience et tiennent compte des caractéristiques distinctives du Programme de S et C de Normes d'accessibilité Canada (NAC), soit l'inclusion des personnes en situation de handicap, le développement de réseaux d'expertise, et les liens avec l'élaboration des normes.

Pour répondre à ces questions, les principales méthodes d'évaluation employées ont été les suivantes :

- Examen et analyse des données administratives du programme;
- Analyse documentaire du Programme de S et C, incluant notamment :
 - les termes et conditions du Programme de S et C;
 - Résumé de la *Loi canadienne sur l'accessibilité* (ESDC, 2022);
 - À propos d'un Canada accessible (ESDC, 2023);
 - Cadre des résultats ministériels;
 - Profil de l'information sur le rendement;
 - Cadre de responsabilisation en gestion;
 - Formulaire de demande (déclaration d'intérêt et demande complète);
 - Formulaire de rapports d'activités intermédiaires et finaux;

- Les données relatives aux projets de recherche financés, soumises par les bénéficiaires;
- Formulaire de clôture;
- Histoires de réussite.
- Réalisation d'entrevues :
 - Personnel du Programme de S et C (3 entrevues et suivis);
 - Personnel de NAC responsable du Centre d'expertise;
 - Cadres supérieurs de NAC (2 entrevues et suivis);
 - Chercheurs financés (4 entrevues).

Les sections suivantes présentent : un aperçu des résultats du Programme de S et C de Normes d'accessibilité Canada (NAC) à ce jour (section 3.0), des résultats détaillés pour chaque question d'évaluation (section 4.0) et enfin, des recommandations visant à renforcer l'efficacité du programme et à améliorer la mesure des résultats (section 5.0).

3.0 Aperçu du Programme de financement de la recherche de S et C de NAC

Depuis son lancement en 2019, le Programme de subventions et de contributions (S et C) de NAC, intitulé Avancement de la recherche sur les normes d'accessibilité, a mené six appels de propositions, soit un par exercice financier de 2019 à 2020 à 2024 à 2025. Un large éventail de projets de recherche a été financé partout au Canada. Cette section présente un résumé global des résultats obtenus par le programme en ce qui concerne les projets financés et la diversité des thèmes de recherche couverts.

Entre 2019 à 2020 et 2024 à 2025, NAC a financé 91 projets de recherche, représentant un investissement total de 48 millions de dollars dans des ententes pluriannuelles. Les projets financés sont généralement de durée variable (de un à trois ans). En janvier 2025, 39 projets avaient été complétés et leurs rapports finaux publiés.

Tous les projets financés abordaient un ou plusieurs des sept domaines prioritaires définis dans la *Loi canadienne sur l'accessibilité*. Environ la moitié d'entre eux portaient sur plus d'un domaine prioritaire. Par exemple, un projet portant sur la prestation de services accessibles pouvait également examiner les obstacles dans l'environnement bâti (le lieu physique du service), les obstacles à la communication et à l'information (formulaires, documents, formats alternatifs) et les obstacles liés à l'emploi (formation du personnel à une prestation de services inclusive). Cette approche interdisciplinaire illustre comment les obstacles à l'accessibilité peuvent recouper plusieurs domaines prioritaires à la fois.

Afin d'illustrer le type de recherche soutenu par le programme, voici quelques exemples de projets financés et leurs contributions :

- Risques et possibilités de l'intelligence artificielle pour les personnes en situation de handicap. Recherches sur l'identification et la correction des biais dans les modèles d'apprentissage automatique, ainsi que sur l'utilisation inclusive de l'intelligence artificielle dans les processus d'embauche et de gestion des ressources humaines. **Résultat :** Ces travaux ont éclairé les meilleures pratiques et les exigences techniques de la norme sur l'intelligence artificielle actuellement élaborée par NAC.
- Orientation et conception de la signalisation. Études sur la hauteur d'installation, le placement, l'utilisation du braille et la lisibilité des caractères imprimés à distance. **Résultat :** Ces recherches contribuent à l'élaboration en cours de la norme d'orientation et de signalisation de NAC.
- Une version améliorée du service 9-1-1 pour les personnes en situation de handicap. Recherches sur les méthodes préférées d'accès aux services d'urgence, notamment les appels vidéo, la messagerie texte et la diffusion vidéo en direct. **Résultat :** Ces études éclairent les exigences techniques de la norme sur les mesures d'urgences de NAC en cours d'élaboration.
- Environnement bâti. Des recherches ont été menées sur l'amélioration de l'accessibilité et l'élimination des obstacles pour les personnes en situation de handicap, notamment la production d'un rapport reconnu à l'échelle internationale. **Résultat :** Ces travaux ont contribué à éclairer plusieurs normes relatives à l'environnement bâti en cours d'élaboration par Normes d'accessibilité Canada (NAC).
- Sécurité et accessibilité des itinéraires d'évacuation des bâtiments. Études portant sur les méthodes d'évaluation de la préparation des bâtiments en matière d'évacuation sécuritaire des personnes en situation de handicap, tant pour les immeubles existants que pour les nouveaux projets de construction. **Résultat :** Les résultats de ces recherches appuient directement l'élaboration en cours de la norme sur l'évacuation d'urgence de NAC.

Ces exemples démontrent que le Programme finance des recherches appliquées générant des résultats concrets qui alimentent directement les meilleures pratiques dans l'élaboration des normes actuelles et futures.

Chaque projet financé produit non seulement un rapport de recherche, mais produit souvent aussi des documents complémentaires, tels que des lignes directrices ou des ensembles de données, que NAC et d'autres partenaires peuvent utiliser ultérieurement.

NAC a également mis en place des mécanismes assurant un lien étroit entre la recherche financée et le travail d'élaboration des normes. Un pourcentage élevé (84 %) des rapports de recherche complétés ont été cités dans les documents techniques liés à l'élaboration des normes. Les normes d'accessibilité sont des documents évolutifs, continuellement révisés, ce

qui permet à la recherche financée dans le cadre du Programme de S et C de fournir des données et des connaissances supplémentaires afin de renforcer les améliorations futures apportées aux normes. Tous les rapports de recherche finaux sont transmis aux membres des comités techniques responsables de la rédaction des normes. Une majorité importante de membres (85 %) ont indiqué que les résultats de recherche ont enrichi leur compréhension des obstacles à l'accessibilité. Cette intégration systématique garantit que les normes élaborées par NAC sont fondées sur des données probantes, qu'elles intègrent les meilleures pratiques et qu'elles visent à éliminer le plus grand nombre possible d'obstacles. Il s'agit d'un indicateur clé de rendement pour NAC, démontrant que la recherche influence directement l'élaboration des normes.

Dans l'ensemble des 91 projets financés, les personnes en situation de handicap ont été mobilisées activement et de manière significative, par exemple en tant que chefs de projet, conseillers ou encore en tant que participants transmettant leur expérience par des sondages, des entrevues, des groupes de discussion ou des tests utilisateurs. Cette approche favorise un engagement communautaire concret et garantit que la recherche représente les obstacles réels rencontrés par les personnes en situation de handicap.

Les projets financés ont également nécessité de nombreux partenaires (établissements d'enseignement ou de recherche, organismes à but non lucratif et organisations autochtones), illustrant l'esprit de collaboration que NAC cherche à promouvoir au sein de son réseau national d'expertise en accessibilité. Le passage d'une approche axée sur le handicap à une approche axée sur l'accessibilité nécessite une collaboration intersectorielle et des partenariats solides afin d'appuyer une recherche qui vise à identifier les obstacles rencontrés par toutes les personnes, quels que soient leur type de handicap.

La section 4.0 de ce rapport présente en détail les conclusions de l'évaluation pour chacune des questions d'évaluation, en fournissant des preuves concrètes de la performance du programme et en identifiant les domaines à renforcer.

4.0 Constatations relatives aux questions d'évaluation (QE)

4.1 QE 1 : Existe-t-il un besoin pour un organisme comme NAC de soutenir la recherche sur les obstacles à l'accessibilité et de promouvoir les pratiques favorisant leur élimination, plus précisément au moyen du Programme de S et C?

Constatations

1. Environ 27 % des Canadiennes et Canadiens sont en situation de handicap et font face à des obstacles qui limitent leur pleine participation à la société.
2. Cette réalité souligne la nécessité d'une intervention proactive du gouvernement du Canada afin de s'attaquer systématiquement à ces obstacles.
3. Les initiatives proactives nécessitent une recherche axée sur l'identification des obstacles et sur les meilleures pratiques pour les éliminer et les prévenir, afin de fournir des renseignements à jour et de garantir que les normes élaborées soient prospectives et fondées sur des données probantes.

Preuves à l'appui

Un Canadien sur quatre est en situation de handicap, ce qui crée des obstacles importants à l'inclusion et à la pleine participation à la vie sociale et économique. Ce pourcentage est appelé à croître avec le vieillissement de la population.

Avant 2019, l'approche fédérale en matière d'accessibilité reposait principalement sur la responsabilité individuelle des personnes en situation de handicap, qui devaient déposer des plaintes en matière de droits de la personne pour faire valoir leurs droits. Cette approche s'avérait incompatible avec les engagements du Canada à la suite de la ratification de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. De plus, en l'absence de la *Loi canadienne sur l'accessibilité*, les personnes en situation de handicap ont davantage fait entendre leur voix, comme l'indique le [rapport de la Commission canadienne des droits de la personne \(CCDP\)](https://chrcreport.ca/en-chiffres.html) (<https://chrcreport.ca/en-chiffres.html>).

De 2018 à 2022, plus de 50 % des plaintes acceptées par la CCDP concernaient des personnes en situation de handicap et les obstacles auxquels elles se heurtaient.

La *Loi canadienne sur l'accessibilité* (la Loi) définit le mandat de NAC, qui consiste à contribuer à l'identification, à la suppression et à la prévention des obstacles pour les personnes handicapées par l'intermédiaire de :

- l'élaboration de normes d'accessibilité et leur recommandation au ministre en vue de leur adoption réglementaire;
- la promotion, le soutien et la réalisation de recherches sur l'identification, l'élimination et la prévention des obstacles;
- la diffusion de renseignements, notamment les meilleures pratiques, pour appuyer l'identification, l'élimination et la prévention des obstacles.

Le deuxième volet du mandat établit la nécessité d'un programme de recherche. La recherche appuie également les deux autres composantes du mandat. NAC démontre régulièrement que la recherche est essentielle au développement de normes d'accessibilité fondées sur des données probantes.

En conclusion, le Programme de S et C de NAC demeure hautement pertinent. Pour soutenir la mise en œuvre de la *Loi canadienne sur l'accessibilité* et atteindre l'objectif d'un Canada sans obstacles, il existe un important besoin de recherche afin d'appuyer l'identification, l'élimination et la prévention des obstacles. Les premières années du programme ont mis en évidence l'ampleur des besoins en matière de recherche, compte tenu de la forte réponse et du volume élevé de propositions de projets reçues. Les résultats de recherche produits grâce au Programme de S et C sont devenus des ressources clés : ils appuient non seulement l'élaboration des normes de NAC, mais appuient également les ministères fédéraux, les organismes et entreprises réglementés au niveau fédéral, ainsi que les organisations nationales et internationales qui œuvrent à faire progresser l'accessibilité dans les sept domaines prioritaires définis par la Loi.

4.2. QE 2 : Quelle proportion des activités de recherche est menée dans les domaines prioritaires énoncés dans la Loi canadienne sur l'accessibilité?

Constatations

1. Toutes les recherches financées dans le cadre du Programme de S et C sont menées dans un ou plusieurs des sept domaines prioritaires définis par la *Loi canadienne sur l'accessibilité* (la Loi). Il s'agit d'une exigence de financement et NAC veille à un alignement rigoureux avec ces domaines.
2. Près de la moitié des projets financés ont couvert plus d'un domaine prioritaire.

Preuves à l'appui

Le Programme de S et C exige que chaque projet financé aborde au moins un des sept domaines prioritaires définis dans la *Loi canadienne sur l'accessibilité*. Lors de l'évaluation des déclarations d'intérêt et des demandes complètes, l'un des critères de sélection consiste à vérifier si le demandeur a clairement identifié le ou les domaines ciblés et décrit la façon dont son projet y contribuera. Ce processus garantit qu'aucun projet en dehors de ces domaines prioritaires n'est admissible au financement. En conséquence, 100 % des projets financés depuis 2019 à 2020 répondent à au moins une des priorités législatives.

Entre 2019 à 2020 et 2024 à 2025, 91 projets de recherche ont été financés, dont près de la moitié portaient sur plus d'un domaine prioritaire. Ceci démontre l'interdépendance des enjeux et la diversité des obstacles auxquels les personnes en situation de handicap sont confrontées.

En conclusion, le Programme de S et C finance exclusivement des recherches alignées sur les sept domaines prioritaires de la Loi. Cet alignement assure la pertinence continue du

programme par rapport aux priorités législatives et sociétales. Les projets couvrant plusieurs priorités traduisent la réalité vécue : les personnes en situation de handicap sont souvent confrontées à plusieurs types d'obstacles simultanément et comprendre ces interactions est essentiel pour faire progresser un Canada véritablement sans obstacles.

4.3 QE 3 : Existe-t-il un processus de sélection des sujets de recherche permettant de combler les lacunes importantes dans la littérature sur l'accessibilité, et quelle est son efficacité?

Constatations

1. Les sept domaines prioritaires énoncés dans la *Loi canadienne sur l'accessibilité* constituent le noyau du Programme de S et C de NAC.
2. Chaque année, NAC évalue les besoins émergents et peut ajouter des priorités annuelles pour compléter les sept domaines prioritaires. Cette approche contribue à garantir que le programme de financement couvre à la fois les sept domaines prioritaires fondamentaux énoncés dans la *Loi canadienne sur l'accessibilité* et des priorités supplémentaires susceptibles d'aider à surmonter les obstacles émergents.

Pour ce faire, NAC réalise un examen environnemental structuré visant à repérer les nouveaux obstacles à l'accessibilité. Les conclusions de cet examen sont ensuite présentées au conseil d'administration pour approbation.

Le processus de sélection des sujets de recherche est jugé efficace, comme en témoignent le nombre élevé de manifestations d'intérêt reçues et la forte demande de rapports de recherche complétés dans le cadre du programme.

Toutefois, l'introduction de priorités annuelles supplémentaires peut porter à confusion. Ces priorités doivent impérativement s'inscrire dans les sept domaines identifiés par la *Loi canadienne sur l'accessibilité*, ce qui fait qu'un appel de propositions peut parfois présenter jusqu'à onze priorités (les sept législatives et jusqu'à quatre annuelles). Cette multiplication peut entraîner des chevauchements et peut être potentiellement inutile.

Preuves à l'appui

L'examen environnemental

Chaque année, avant le lancement d'un appel à déclarations d'intérêt pour des projets de recherche, le personnel de NAC réalise un examen environnemental approfondi. Ce processus est exhaustif et comprend de larges consultations auprès des utilisateurs potentiels des résultats de recherche et d'autres parties prenantes du Programme de subventions et de contributions (S et C), ainsi que l'examen des documents pertinents.

Les consultations comprennent :

- la contribution des membres actuels des comités techniques;
- les renseignements recueillis dans le cadre des communications continues entre NAC et les gouvernements provinciaux et territoriaux;
- les consultations avec les organismes fédéraux pour évaluer l'impact de leurs activités sur l'accessibilité;
- les observations recueillies lors de l'assemblée publique annuelle de NAC;
- les consultations avec les principaux partenaires et parties intéressées, notamment les organismes de recherche avec lesquels NAC collabore régulièrement.

L'examen documentaire inclut :

- l'enquête annuelle menée auprès des membres des comités techniques;
- les articles et reportages médiatiques;
- l'analyse des propositions de projets reçues lors des appels précédents, ainsi que la synthèse des projets déjà financés dans le cadre du Programme de S et C; et,
- le rapport de consultation nationale de 2020 mené par NAC auprès des personnes en situation de handicap.

Ce processus permet à NAC de dresser un portrait complet des obstacles émergents nécessitant une meilleure compréhension grâce au Programme de S et C. Ces efforts collaboratifs amplifient l'impact collectif du programme et veillent à ce que la recherche financée dans le cadre du Programme de S et C complète les objectifs fédéraux plus larges en matière d'accessibilité.

Une fois l'examen environnemental terminé par le personnel de NAC, les résultats et les domaines prioritaires annuels proposés sont résumés dans une note d'information destinée au conseil d'administration de NAC.

À la réception de la note d'information, le conseil d'administration se réunit pour examiner et discuter les recommandations du personnel de NAC. Le conseil peut ensuite formuler des suggestions supplémentaires concernant les domaines prioritaires annuels.

À l'issue des discussions et sur la base d'un consensus, le conseil d'administration détermine l'ensemble final des domaines prioritaires annuels à inclure dans le prochain appel de propositions.

Une mesure de l'efficacité de ce processus consiste à déterminer si la recherche financée produit les données probantes nécessaires. Les rétroactions des membres des comités techniques (recueillies au moyen de sondages) indiquent que la recherche issue du Programme de S et C s'est révélée utile à leurs travaux d'élaboration des normes et a renforcé leur compréhension des obstacles à l'accessibilité.

Une autre mesure objective de l'efficacité est la forte demande pour les rapports de recherche complétés du Programme de S et C, provenant d'une grande diversité de groupes tant au Canada qu'à l'international, ainsi que les commentaires positifs reçus par NAC de la part des parties prenantes. Ce point est abordé à la section 4.6 (promotion et diffusion des résultats de recherche).

Il est important de souligner que l'ajout de domaines prioritaires annuels peut entraîner une certaine confusion, puisque ces domaines s'inscrivent déjà dans l'un des sept domaines prioritaires prévus par la *Loi canadienne sur l'accessibilité*. En pratique, chaque appel de propositions comprend jusqu'à onze domaines prioritaires (les sept domaines principaux définis par la Loi, auxquels peuvent s'ajouter jusqu'à quatre priorités annuelles), ce qui peut sembler redondant pour les demandeurs.

En conclusion, la méthode employée par NAC pour sélectionner les domaines prioritaires de recherche annuels en vue du financement est efficace, mais potentiellement trop complexe. Elle repose sur une analyse fondée sur les données, une consultation approfondie des partenaires et parties prenantes, ainsi qu'une supervision stratégique visant à garantir que les projets financés s'alignent sur les priorités émergentes en matière d'accessibilité et sur les lacunes de connaissance. Cependant, l'ajout de domaines prioritaires annuels peut créer de la confusion et ne s'avère pas toujours nécessaire.

4.4 QE 4 : Quelles méthodes le Programme de S et C utilise-t-il pour mobiliser les personnes en situation de handicap aux projets de recherche, et quelle a été leur efficacité?

Constatations

1. Le Programme de S et C de NAC est le seul programme de recherche fédéral qui fait la promotion et assure le suivi d'une participation significative des personnes en situation de handicap. Les demandeurs et les bénéficiaires du financement sont invités à faire participer de manière significative les personnes en situation de handicap tout au long de leurs projets, par exemple en tant que membres de l'équipe de recherche, membres du comité consultatif, participants à la recherche, etc.

L'importance d'une inclusion significative des personnes en situation de handicap est mise de l'avant à plusieurs étapes : dans l'appel à déclarations d'intérêt, dans la demande complète (où les demandeurs doivent détailler la façon dont la participation sera intégrée) et tout au long de la réalisation du projet, où des conseils sont fournis sur une participation et un suivi significatifs.

2. L'engagement de NAC envers l'accessibilité de ses propres processus favorise directement

l'inclusion des personnes en situation de handicap dans les projets financés. Pour éliminer les obstacles à la participation, NAC met à disposition les documents du programme dans plusieurs formats accessibles. Le programme offre activement des mesures d'accommodement et exige que tous les livrables obligatoires soient fournis dans des formats accessibles. De plus, NAC a simplifié son processus de demande de financement afin de le rendre plus accessible.

3. Agissant selon le principe « Rien sans nous », NAC veille à ce que l'accessibilité et l'inclusion soient intégrées à chaque étape du programme de financement. En conséquence, 100 % des projets financés ont fait intervenir des personnes en situation de handicap, pour un total de 22 779 personnes en situation de handicap participantes dans 91 projets, qu'il s'agisse de membres d'équipe, de conseillers ou de participants aux sondages et groupes de discussion.
4. NAC évalue la pertinence et la portée de la participation planifiée afin de s'assurer qu'elle est significative et cohérente avec les objectifs du programme.
5. Dans les appels de propositions, NAC rappelle également aux demandeurs de prévoir une rémunération équitable pour les personnes qui participent aux projets, y compris les personnes en situation de handicap. Les demandeurs sont invités à inclure des honoraires dans le budget de leur projet et à prévoir les coûts liés à l'élimination des obstacles à la participation, notamment les mesures d'accommodement (par exemple, le paiement d'interprètes en langue des signes).
6. La participation des personnes en situation de handicap est suivie activement pendant la mise en œuvre des projets financés.

Preuves à l'appui

NAC est le seul organisme fédéral doté d'un mandat législatif consacré à la création de normes d'accessibilité, fondées sur la recherche et axées sur le leadership des personnes en situation de handicap. En conséquence, le Programme de S et C est le seul programme de recherche fédéral qui exige des demandeurs et bénéficiaires qu'ils assurent la participation significative des personnes en situation de handicap dans leurs projets financés.

NAC ne se limite pas à demander cette inclusion, elle veille aussi à ce que ses propres processus et les livrables obligatoires des projets financés soient accessibles et utilisables par toutes et tous. Cette approche incarne le principe « Rien sans nous », et représente l'engagement constant de NAC envers l'inclusion et l'accessibilité à chaque étape : mise à disposition de vidéos en ASL et LSQ, documents rédigés en langage clair, offre proactive d'accommodements, exigence de formats accessibles pour tous les livrables et mise en ligne publique des résultats accessibles.

Sur l'ensemble des six premières années du programme, 22 779 personnes en situation de handicap ont participé à 91 projets financés.

La formule « prend part au projet » est précisée dans le formulaire de demande et englobe quatre catégories : membre de l'équipe de recherche; membre d'un comité consultatif; autre rôle lié à la planification, la conception ou la mise en œuvre du projet; et participant à des sondages, groupes de discussion ou activités similaires. Ces catégories couvrent un large éventail de rôles, allant de la direction scientifique jusqu'à la rétroaction des participants contribuant à orienter la recherche. Le degré de participation des personnes en situation de handicap doit être documenté dans les rapports d'étape des projets.

Les quatre chercheurs interrogés ont rapporté une moyenne d'environ 300 personnes en situation de handicap intervenantes par projet, dont un projet ayant mobilisé 1 500 participants dans le cadre d'un sondage. Dans trois projets sur quatre, des personnes en situation de handicap faisaient partie intégrante de l'équipe de recherche, démontrant la valeur ajoutée de leur expertise et leur rôle de codirection.

Un chercheur a mentionné avoir éprouvé des difficultés à recruter des personnes en situation de handicap, faute de repères clairs pour identifier des associations spécialisées. Les trois autres chercheurs n'ont signalé aucun obstacle majeur.

Les mesures mises en place par NAC, telles que la mise en valeur de la participation significative aux étapes de la déclaration d'intérêt, de la demande complète et du suivi des projets, se sont révélées efficaces. La simplification du processus de demande a également renforcé l'accessibilité du programme. Ces processus intégrés garantissent que les personnes en situation de handicap ne sont pas seulement bénéficiaires des projets financés, mais aussi actrices à part entière de leur conception, de leur réalisation et de leur mise en œuvre. Cela renforce la pertinence des recherches financées et maintient, tout au long du programme, le principe fondateur « Rien sans nous ».

4.5 QE 5 : Quelles méthodes le Programme de S et C emploie-t-il pour établir un réseau d'expertise en recherche sur l'accessibilité, et quelle a été leur efficacité?

Constatations

- 1.** Avant l'adoption de la *Loi canadienne sur l'accessibilité* et la création du Programme de S et C de NAC, peu de chercheurs se consacraient à la recherche sur l'identification, l'élimination et la prévention des obstacles en lien avec l'élaboration de normes d'accessibilité.
- 2.** Le Programme de S et C encourage activement la formation de partenariats et de collaborations dans chaque projet financé afin de favoriser la création d'un réseau national d'expertise en recherche sur l'accessibilité. Sur une période de six ans, le programme a

permis d'établir 460 partenariats dans le cadre des projets de recherche financés, réunissant des chercheurs universitaires, des organismes de personnes en situation de handicap, des entreprises privées et des institutions publiques. Ce maillage a permis de connecter efficacement un vaste éventail de parties intéressées à travers le programme.

3. Un processus structuré de demande et de suivi des partenariats est intégré au programme, notamment dans la déclaration d'intérêt, les formulaires de demande complète et les rapports d'étape.
4. Bien qu'il soit difficile de quantifier précisément la croissance du réseau, les résultats démontrent que NAC a créé de nouvelles occasions de collaboration. Les chercheurs interrogés ont confirmé que le programme les incitait à collaborer davantage et que de nouveaux liens s'étaient formés grâce à cette approche.

Preuves à l'appui

Entre 2019 à 2020 et 2024 à 2025, 460 partenariats ont été établis dans le cadre des projets de recherche financés par le Programme de S et C, soit une moyenne d'environ cinq partenaires par projet. Ces partenaires comprennent des établissements de recherche et universités, des organismes de défense des droits ou de services aux personnes en situation de handicap, des entreprises du secteur privé, des entités gouvernementales ainsi que des organisations et experts internationaux.

Le formulaire de demande de financement exige que les demandeurs expliquent comment ils ont établi des partenariats, créé des collaborations et mobilisé des parties intéressées à travers différents secteurs et disciplines. Le formulaire précise également que l'objectif de ces partenariats et collaborations est de créer un réseau national d'expertise en accessibilité, et les demandeurs doivent décrire comment leur projet contribuera à cet objectif. Cette exigence établit dès le départ que les projets ne doivent pas être réalisés en silo, mais s'appuyer sur une approche intersectorielle.

Lors de l'évaluation des propositions de projet, l'équipe du programme examine la pertinence et la cohérence des partenariats au regard des objectifs du projet, même si le nombre et le rôle des partenaires ne sont pas pondérés dans la grille de notation. Les demandeurs doivent également joindre des lettres d'appui de leurs partenaires, garantissant ainsi l'authenticité de la collaboration.

Les bénéficiaires de financement doivent par la suite rendre compte du travail et du degré d'implication de leurs partenaires dans leurs rapports d'étape.

L'évaluation a cherché à déterminer si, depuis la mise en œuvre du programme, il est plus facile d'identifier des collaborateurs ou si le réseau de recherche semble davantage interconnecté. Parmi les quatre chercheurs interrogés :

- Tous avaient déjà mené des recherches liées au handicap, souvent au cœur de leur programme scientifique.

- Deux ont indiqué qu'il leur avait été facile de trouver des collaborateurs, disposant déjà d'un réseau actif d'experts et d'organisations intéressées.
- Les deux autres ont jugé l'exercice variable selon les projets, certains domaines étant plus difficiles à couvrir.
- Lorsqu'on leur a demandé si, au fil de leur collaboration avec NAC (certains ayant bénéficié de plusieurs projets financés au fil des ans), l'étendue de leur réseau de recherche s'était accrue, un chercheur a indiqué que la portée de son réseau s'était effectivement élargie.

Ces observations et le nombre de partenariats montrent que le programme a permis de nombreuses connexions, facilitant la collaboration entre acteurs et jetant les bases d'un réseau évolutif et durable.

Il n'est pas surprenant que les chercheurs expérimentés dans le domaine du handicap disposaient déjà de réseaux bien établis; le programme a donc probablement renforcé ces liens existants tout en favorisant la création de nouvelles connexions. Pour les chercheurs émergents ou les organismes de plus petite taille, le financement de NAC a modifié leur capacité de collaboration en quelques années seulement.

Le personnel de NAC a également noté que, avant la création du Programme de S et C, très peu de chercheurs se concentraient sur la recherche liée à l'élaboration de normes d'accessibilité. Bien que des études sur l'accessibilité existaient déjà, aucun lien direct n'était établi avec le développement normatif. Le financement de NAC a donc offert une occasion unique de rassembler les chercheurs autour d'une recherche ciblée visant à éclairer la conception et l'élaboration des normes d'accessibilité.

En conclusion, l'exigence de partenariats du Programme de S et C s'est révélée être une stratégie efficace pour favoriser la collaboration et renforcer le réseau de chercheurs et d'experts à l'échelle du pays.

4.6 EQ 6 : Quelles méthodes le Programme de S et C utilise-t-il pour promouvoir et diffuser les nouvelles connaissances et les meilleures pratiques, et quelle est leur efficacité?

Constatations

1. NAC a mis en place un Centre d'expertise reconnu à l'échelle mondiale et digne de confiance, agissant comme mécanisme central de diffusion proactive des résultats de recherche et des meilleures pratiques générés par le Programme de S et C.
2. Les principales méthodes établies comprennent :

- La création d'un Centre d'expertise servant de portail accessible d'information sur les projets de recherche financés.
- À ce jour, le Centre d'expertise a attiré plus de 30 000 visiteurs uniques et généré plus de 80 000 consultations de pages. Il est utilisé par des organisations tant au Canada qu'à l'international. Par exemple, les renseignements issus du Centre d'expertise ont été transmis à des participants provenant de plus de 80 pays lors d'une réunion de l'Organisation internationale de normalisation (ISO), mis en valeur dans un bulletin de l'ISO, et demandés par des organisations telles que l'Union européenne, le Conseil canadien des normes, ainsi que divers ministères fédéraux et gouvernements provinciaux et territoriaux.
- NAC exige que tous les organismes financés rendent leur rapport de recherche et leur résumé en langage clair accessibles au public en ligne, dans des formats accessibles, et qu'ils diffusent leurs résultats de recherche au sein de leurs propres réseaux.

NAC a également étendu la portée des résultats issus du Programme de S et C à l'échelle nationale et internationale. Cela inclut les organismes d'élaboration de normes au Canada et à l'étranger, les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que d'autres organisations et partenaires internationaux.

Preuves à l'appui

Toutes les organisations bénéficiaires de financement sont tenues de rendre public, en ligne, leurs rapports de recherche finaux ainsi que leurs résumés du rapport rédigés en langage clair. Les plans de diffusion des résultats de recherche, présentés dans les propositions de projets, ne sont pas pondérés dans la grille d'évaluation, mais ils sont pris en compte afin de s'assurer qu'ils sont appropriés et conformes aux objectifs du programme.

De plus, le programme met fortement l'accent sur l'accessibilité des livrables de recherche. Les demandeurs et bénéficiaires sont rappelés à leurs obligations de produire tous les résultats du projet dans des formats accessibles. Par exemple, en fournissant des résumés du rapport en langage clair pour garantir que les résultats de recherche soient compris par un large public diversifié.

Comme le montre le tableau ci-dessous, un nombre important de publications ont été produites en complément des rapports de recherche finaux et résumés.

La répartition des publications additionnelles est présentée ci-dessous. (Remarque : certaines publications peuvent être comptées plus d'une fois dans le tableau.)

Type de publication	2019 à 2020 jusqu'à 2021 à 2022 (publications réelles)	2022 à 2023 à 2024 à 2025 (Publications prévues)
Articles évalués par des pairs	28	100
Articles non évalués par des pairs	25	85
Documents techniques	13	47
Présentations lors de conférences ou d'ateliers	174	241

NAC a mis sur pied le Centre d'expertise (CE) en mai 2023 afin de répondre aux demandes d'information sur les obstacles à l'accessibilité et les stratégies d'atténuation. Le CE a été conçu comme un guichet unique pour centraliser cette information. La facilité d'accès constitue un élément clé de sa conception afin de favoriser l'utilisation et l'impact des recherches financées par le Programme de S et C. Pour chaque projet financé, le site Web présente le titre du projet financé, l'organisation responsable, l'objectif du projet, l'importance de la recherche (contexte), l'état d'avancement du projet et, pour les projets terminés, les principaux résultats obtenus. Une copie du rapport de recherche peut être fournie sur demande.

En résumé, les efforts de diffusion de NAC pour le Programme de S et C se sont révélés hautement efficaces, tant au niveau national qu'international. La combinaison d'un centre d'information centralisé et d'une promotion active par divers canaux signifie que les résultats de recherche peuvent rejoindre un public vaste et diversifié.

Le tableau ci-dessous présente quelques faits saillants des activités de diffusion des recherches financées par NAC.

Faits saillants de la diffusion des recherches de NAC

NAC a accueilli une réunion internationale de l'ISO en avril 2024. Plus de 60 pays y ont participé. De nombreux participants ont souligné la grande utilité potentielle des recherches financées par le Programme de S et C dans le cadre de leurs travaux d'élaboration de normes.

Les rapports issus du Programme de S et C ont été utilisés pour appuyer la délégation canadienne lors de la réunion des ministres du G7 sur l'inclusion et le handicap, tenue à Assise et Solfignano en octobre 2024.

Les rapports de recherche ont également été présentés lors des conférences de la Fondation Rick Hansen en 2023 et 2024.

NAC a reçu des demandes de renseignements et d'accès aux résultats de recherche provenant de plusieurs organismes, notamment :

le Conseil canadien des normes

l'International Code Council (un organisme américain de normalisation) l'Institut européen des normes de télécommunications (ETSI)

le Comité européen de normalisation l'Organisation internationale de normalisation

plusieurs gouvernements provinciaux et territoriaux

d'autres organismes fédéraux, dont la Chambre des communes et le Secrétariat du Conseil du Trésor

4.7 QE 7 : Quelle est l'efficacité de la stratégie de mesure du rendement du Programme de S et C?

Constatations

1. NAC a mis en place une base solide pour son système de mesure du rendement.
L'ensemble actuel des indicateurs de rendement clés (IRC) couvre les activités principales et les produits immédiats du programme.
2. Ces indicateurs sont utiles à la gestion du Programme de S et C ainsi qu'à la haute direction de NAC à des fins de suivi, de gestion et de reddition de comptes.

Preuves à l'appui

Le système de mesure du rendement (MR) du Programme de S et C comprend actuellement les indicateurs de rendement clés prédéterminés suivants :

1. Pourcentage des fonds investis dans des projets de recherche dans les domaines prioritaires, qui garantit que tous les fonds sont consacrés aux sept domaines prioritaires identifiés dans la Loi;
2. Pourcentage des projets de recherche financés dans les domaines prioritaires, qui évalue si les projets financés s'alignent sur les sept domaines prioritaires définis dans la Loi;
3. Ratio des contributions additionnelles (en espèces et/ou en nature) obtenues d'autres sources de financement pour chaque dollar investi dans la recherche dans les domaines prioritaires, qui mesure la valeur des contributions en espèces et en nature des bénéficiaires et de leurs partenaires par rapport au financement accordé par NAC, afin d'évaluer l'effet de levier;
4. Pourcentage des projets de recherche financés qui produisent des publications, qui représente la production et la diffusion des connaissances issues des projets financés;
5. Niveau de satisfaction des comités techniques à l'égard de l'accroissement de leurs connaissances et de leur expertise dans les domaines liés aux nouvelles normes, qui est mesuré à l'aide d'un sondage annuel indiquant si les membres des comités se sentent mieux informés;
6. Pourcentage du matériel de recherche ou de connaissances lié à l'accessibilité, dirigé ou soutenu par NAC, disponible en ligne pour les publics canadiens et internationaux, qui mesure l'accès libre aux connaissances générées par les projets financés;
7. Pourcentage des résultats de recherche financés communiqués dans des revues à comité de lecture ou publications évaluées, qui mesure la diffusion scientifique des résultats de recherche;
8. Pourcentage des publications scientifiques et autres (documents techniques, rapports) générées par les partenaires de NAC qui sont citées dans les processus d'élaboration de

normes, qui démontre l'intégration des recherches financées dans le développement normatif;

9. Pourcentage des rapports de recherche terminés utilisés par les comités techniques pour appuyer la création de nouvelles normes ou la révision de normes existantes, qui illustre également l'utilisation concrète des résultats de recherche dans les travaux normatifs.

Ces indicateurs couvrent l'ensemble des dimensions essentielles du rendement : pertinence (1 et 2), optimisation et levier des ressources (3), production et diffusion du savoir (4, 6 et 7), satisfaction des utilisateurs (5) et utilisation de la recherche dans l'élaboration des normes (8 et 9).

Les entrevues menées auprès de la gestionnaire du Programme de S et C et de membres de la haute direction de NAC confirment que le système de mesure du rendement est utile à deux niveaux :

Production de rapports sur les réalisations du Programme de S et C :

- Production de rapports au Parlement sur une base annuelle; et
- Présentation d'information aux parties intéressées (y compris à d'autres ministères fédéraux).

Gestion du Programme de S et C :

- Structuration des appels de propositions – par exemple, cela informe le personnel du Programme de S et C de la mesure dans laquelle les exigences sont respectées et si des changements doivent être apportés aux exigences, ou si des précisions ou des renseignements supplémentaires doivent être fournis.
- Modification des outils de rapport pour améliorer la prestation du programme.

Comme le montre le tableau ci-dessous, à ce jour, NAC a dépassé les cibles qu'il s'était fixées pour les principaux indicateurs de rendement.

Indicateur de rendement clé	Cible	Total pour toutes les années, en pourcentage moyen
1 Pourcentage des fonds investis dans des projets de recherche dans les domaines prioritaires	75 % à 85 %	100 %

Indicateur de rendement clé	Cible	Total pour toutes les années, en pourcentage moyen
2 Pourcentage des projets de recherche financés dans les domaines prioritaires	50 %	100 %
3 Ratio des contributions financières mobilisées (en espèces et/ou en nature) par d'autres sources pour chaque dollar investi dans la recherche dans les domaines prioritaires par Normes d'accessibilité Canada	5 %	27 %
4 Pourcentage des projets de recherche financés produisant des publications (p. ex. documents techniques, rapports, présentations, discours, articles évalués par des pairs)	80 %	100 %
5 Niveau de satisfaction parmi les comités techniques relativement à l'augmentation du niveau de connaissances et d'expertise dans les domaines des nouvelles normes	Prévoir un niveau de satisfaction de bon à très bon parmi 80 % des participants des comités techniques	85 %
6 Pourcentage de la recherche ou du matériel fondé sur les connaissances et lié à l'accessibilité, dirigé ou appuyé par Normes d'accessibilité Canada, disponible en ligne aux publics canadiens et internationaux	80 %	100 %

Indicateur de rendement clé	Cible	Total pour toutes les années, en pourcentage moyen
7 Pourcentage des résultats financés par la recherche, communiqués dans les revues publiées et/ou évaluées par des pairs	5 %	58 %
8 Pourcentage de recherche scientifique et d'autres publications (p. ex. documents techniques, rapports) générées par les partenaires de Normes d'accessibilité Canada qui sont citées dans ses processus d'élaboration de normes.	50 %	84 %
9 Pourcentage des rapports de projets de recherche terminés utilisés par les comités techniques pour éclairer de nouvelles normes ou réviser des normes existantes	75 %	84 %

En conclusion, la stratégie de mesure du rendement en place s'est révélée efficace pour assurer le suivi des produits et des résultats du programme, ainsi que pour éclairer les décisions de gestion. Elle garantit que le programme demeure aligné sur ses objectifs et fournit des preuves tangibles de son succès.

4.8 QE 8 : Le Programme de S et C est-il mis en œuvre de manière efficiente, offrant un bon rapport coût-efficacité?

Constatations

1. L'évaluation a conclu que le Programme de subventions et de contributions (S et C) est mis en œuvre de manière rentable, le programme fonctionnant avec une équipe relativement

restreinte.

2. La comparaison avec d'autres programmes de recherche est difficile, car NAC détient un mandat conféré par la *Loi canadienne sur l'accessibilité* qui soutient les exigences et activités uniques du Programme de S et C, des éléments que d'autres programmes ne comportent pas. Ces exigences uniques comprennent : la participation significative des personnes en situation de handicap, la collecte étendue de données sur le rendement, les efforts de diffusion à grande échelle, l'intégration de partenariats et le suivi détaillé des partenariats et des projets (y compris les visites sur place). Chacune de ces exigences est prescrite par le modèle logique du programme, son évaluation des risques et sa politique d'atténuation.
3. Une question souvent posée en l'absence de modèles comparables est la suivante : existe-t-il des éléments du processus de mise en œuvre qui pourraient être réduits ou éliminés parce qu'ils ne sont pas nécessaires? D'après un examen des caractéristiques et des exigences uniques du Programme de S et C, la réponse à cette question est « non ».

Preuves à l'appui

Au cours des deux dernières années, le personnel du Programme de S et C, composé de quatre employés à temps plein et d'un employé à temps partiel (plus une employée en congé de maternité), a administré un budget de recherche de 8,5 millions de dollars par année. L'équipe a géré tous les aspects de la prestation du programme : la gestion des appels de propositions, l'examen et l'évaluation des propositions, la mise en place et le suivi des ententes de financement, la production de rapports ministériels et la coordination avec le Centre d'expertise pour les mises à jour et la diffusion.

Le rapport coût-efficacité des programmes de recherche est le plus souvent mesurée en comparant les ressources utilisées dans le programme à celles de programmes de recherche comparables. Il n'a pas été possible de le faire dans ce cas, puisqu'il n'existe aucun autre programme de recherche appliquée suffisamment comparable au Programme de S et C de NAC. La nature unique du mandat de NAC et du Programme de S et C en fait un programme de recherche sans équivalent, soutenant un changement de culture à l'échelle nationale et internationale. Les autres programmes de recherche appliquée sont généralement moins impliqués comparativement à NAC (voir tableau ci-dessous).

- Le Programme de S et C réalise un certain nombre d'activités qui sont des exigences directement issues de la *Loi canadienne sur l'accessibilité* et qui ne font pas partie des programmes de recherche appliquée typiques. Nous comprenons, d'après la direction de NAC, que ces exigences créent des occasions importantes pour les personnes en situation de handicap et éclairent l'élaboration de normes d'accessibilité reconnues au niveau national et international. Dans cette étude, nous avons examiné ces « activités distinctives » afin de déterminer si elles sont nécessaires.

Le tableau suivant montre que toutes les activités examinées sont nécessaires.

Activité distinctive	Nécessité de l'activité
<p>Activités visant à promouvoir largement la recherche du Programme de S et C au Canada et à l'international et à assurer une diffusion fluide des résultats.</p>	<p>Exigée par la Loi canadienne sur l'accessibilité.</p>
<p>Activités visant à exiger la participation des personnes en situation de handicap dans tous les projets de recherche et à assurer le suivi de cette exigence.</p>	<p>Exigée par les Modalités du programme et par le principe de la Loi « Rien sans nous ».</p>
<p>Collecte étendue de données sur les produits et les résultats des projets de recherche – par exemple le nombre d'articles cités dans le processus d'élaboration des normes, le nombre d'articles par type de publication (p. ex. le nombre publié dans des revues évaluées par les pairs), etc.</p>	<p>Exigée par les Modalités du programme, section 2.4.</p>
<p>Suivi détaillé des projets – exigence de rapports d'étape et de visites sur place pour un échantillon de projets</p>	<p>Exigée par le Cadre de responsabilisation de gestion, section 7.1.</p>
<p>Collecte de données détaillées sur les partenariats</p>	<p>Exigée pour analyser la réussite de NAC dans la mise en œuvre des Modalités du programme, section 2.2 : Soutenir la mise en place d'un réseau national d'expertise en accessibilité.</p>
<p>Collecte de données auprès des membres des comités techniques concernant leur niveau de satisfaction à l'égard des connaissances et de l'expertise acquises.</p>	<p>Exigée par le Cadre de responsabilisation de gestion, section 7.9</p>

En conclusion, les processus et activités approfondis liés à l'administration et à la mise en œuvre du Programme de S et C, incluant les exigences détaillées en matière de financement et de rapports, ainsi que la collecte de données et la documentation sur des éléments clés tels

que la participation des personnes en situation de handicap (conformément au principe « Rien sans nous »), la collaboration avec les partenaires et l'élaboration des produits et plans de publication, sont essentiels à la réalisation des objectifs du Programme de S et C.

4.9 QE 9 : Existe-t-il un processus de sélection des sujets de recherche qui appuie les comités techniques dans l'élaboration des normes et, le cas échéant, quelle est son efficacité?

Constatations

- 1.** D'après les données disponibles, plus de 80 % des rapports de recherche complétés dans le cadre du Programme de subventions et de contributions (S et C) ont été cités dans les documents actuels d'élaboration des normes.
- 2.** L'évaluation a relevé que quatre facteurs sont pris en compte lors de la sélection des sujets de recherche dans les appels de propositions :
 - Les recommandations du personnel de NAC à la suite de l'analyse environnementale effectuée chaque année;
 - Les priorités annuelles du conseil d'administration;
 - Les besoins d'information futurs potentiels des comités techniques;
 - Les lacunes importantes dans les connaissances.
- 3.** Dans les rapports d'enquête annuels, les membres des comités techniques ont indiqué un niveau élevé de satisfaction quant à l'accroissement de leurs connaissances et de leur expertise découlant de leurs activités d'élaboration des normes.

Preuves à l'appui

Selon la base de données administrative du Programme de S et C :

- Les données concernant le premier constat ci-dessus sont disponibles pour les trois premières années du programme, de 2019 à 2020 à 2021 à 2022. Trente-trois projets de recherche réalisés dans le cadre du financement du Programme de S et C au cours de cette période ont été cités dans des documents d'élaboration de normes produits par les comités techniques.
- Sur la même période, 39 projets de recherche financés ont été réalisés.

Ainsi, le nombre moyen de projets réalisés ayant été cités est de 33/39, soit 84 %.

Le rôle de l'analyse environnementale et des domaines de recherche annuels proposés par le conseil d'administration dans la définition des priorités pour les propositions de recherche est

décrit à la section 4.3. D'autres facteurs sont également pris en compte, notamment les besoins futurs d'information pour les normes qui seront élaborées par les comités techniques. Lors des entrevues, deux exemples ont été mentionnés pour ce facteur : « les élections » et « l'environnement bâti dans les bâtiments patrimoniaux ». Un autre facteur important concerne les lacunes d'information.

En reliant les sections 4.3 et 4.9, il ressort que quatre facteurs déterminent les domaines de recherche prioritaires dans les appels de propositions :

- Les recommandations de NAC fondées sur l'analyse environnementale;
- Les priorités annuelles du conseil d'administration;
- Les besoins d'information futurs potentiels des comités techniques;
- Les lacunes importantes dans les connaissances.

Tous les rapports des projets financés et réalisés dans le cadre du Programme de S et C sont transmis aux comités techniques. Un indicateur indirect de l'efficacité du processus de sélection des sujets de recherche provient de l'enquête menée auprès des membres des comités techniques, dans laquelle on leur demande d'évaluer l'accroissement de leurs connaissances et de leur expertise à la suite du processus d'élaboration des normes.

Dans la plus récente enquête auprès des membres des comités techniques (2023 à 2024), 89 % des répondants ont exprimé un niveau de satisfaction bon, très bon ou excellent quant à l'accroissement de leurs connaissances et de leur expertise dans leur domaine d'élaboration des normes. Il s'agit d'un indicateur indirect de l'efficacité du processus de sélection des sujets de recherche répondant aux besoins des comités techniques.

En conclusion, NAC a efficacement structuré son processus de financement de la recherche en fonction des besoins liés à l'élaboration des normes d'accessibilité. En finançant des projets qui comblent les lacunes de connaissances et en fournissant leurs résultats aux experts responsables de l'élaboration des normes, NAC s'assure que les normes modèles reposent sur des données probantes.

4.10 QE 10 : Quelle est la qualité et quel est l'impact prévu des recherches financées dans le cadre du Programme de S et C?

Constatations

1. Pour 50 des 73 projets pour lesquels des données sont disponibles, les organismes financés ont soumis ou prévoient de soumettre un ou plusieurs articles à des revues évaluées par les pairs (68 %).
2. La sélection des projets de recherche financés dans le cadre du Programme de S et C est à

la fois raisonnable et complète, ce qui contribue à garantir une recherche globale de haute qualité et à fort impact.

Preuves à l'appui

Sur les 73 projets réalisés au cours des six années allant de 2019 à 2020 à 2024 à 2025 pour lesquels des données de publication sont disponibles (une année de données n'a pas été recueillie), 50 projets (environ 68 %) ont soumis ou prévoient de soumettre un ou plusieurs articles à des revues évaluées par les pairs. Atteindre environ les deux tiers de projets visant une publication scientifique est un bon résultat, compte tenu du fait que de nombreux bénéficiaires sont des organismes communautaires, qui ne publient généralement pas dans des revues.

De plus, de nombreux projets ont produit des rapports techniques, des lignes directrices et des présentations lors de conférences (détaillés à la section QE6). L'objectif du programme à cet égard était de 80 %. Le grand nombre de présentations lors de conférences (174 réalisées, 241 prévues) confirme que la recherche fait l'objet de discussions dans divers milieux professionnels, ce qui constitue un autre indicateur de qualité et de pertinence.

La qualité des projets financés est également évaluée dans le cadre du processus de sélection en deux étapes de NAC : à l'étape initiale pour évaluer les déclarations d'intérêt soumises par les demandeurs, NAC évalue l'idée de recherche et la capacité du demandeur. Seuls les demandeurs retenus sont invités à soumettre une demande détaillée.

L'évaluation des propositions de projet repose au minimum sur les facteurs suivants :

- Le degré auquel les activités proposées appuient les objectifs et priorités du Programme de S et C;
- Le besoin des activités proposées; c'est le facteur le plus important, c'est-à-dire l'importance du sujet proposé et la mesure dans laquelle il apporte une valeur ajoutée importante aux connaissances existantes sur le sujet;
- Les qualifications et les antécédents des demandeurs;
- La capacité de l'organisation, c'est-à-dire la démonstration du soutien disponible nécessaire à la réussite du projet;
- Le rapport coût-efficacité, c'est-à-dire le caractère raisonnable du budget.

Au cours de l'évaluation des propositions, le personnel de NAC consulte parfois d'autres ministères et organismes gouvernementaux – p. ex. pour l'examen de projets de recherche sur le transport aérien, il a consulté l'Office des transports du Canada afin d'évaluer le besoin et la valeur ajoutée des propositions de projet. De plus, le personnel communique souvent avec les demandeurs pour obtenir des renseignements supplémentaires ou des précisions, au besoin. Ces critères sont raisonnables et complets, et ils contribuent globalement à une recherche de haute qualité et à fort impact.

Les chercheurs interrogés dans le cadre de l'évaluation ont été invités à indiquer combien de fois leur rapport avait été consulté directement, c'est-à-dire par des parties intéressées sans passer par le Centre d'expertise. Deux chercheurs ont indiqué qu'ils ne suivaient pas cette information, une réponse était ambiguë, et un chercheur a indiqué que son rapport avait été fourni directement à 113 personnes qui en avaient fait la demande. Trois des quatre chercheurs ont déclaré avoir soumis trois articles à des revues à comité de lecture.

En conclusion, le Programme de S et C finance des recherches de qualité et pertinentes. Les résultats de ces recherches sont intégrés dans les normes; ils contribuent à accroître la sensibilisation et les connaissances des parties intéressées, et à renforcer la capacité des organisations à aborder l'accessibilité sur la base de données probantes.

4.11 QE 11 : Dans quelle mesure le financement provenant d'autres sources (y compris les contributions en nature qui ont une valeur en argent) a-t-il été utilisé pour soutenir le programme?

Constatations

- 1.** Au cours des six années d'existence du programme, un montant de 13 millions de dollars en argent et en contributions en nature a été versé aux projets de recherche financés dans le cadre du Programme de S et C par les bénéficiaires et leurs partenaires. Cela représente jusqu'à 27 % du coût total des projets de recherche financés par le Programme de S et C. (dépassant ainsi l'objectif du programme, fixé à 5 %).
- 2.** Les contributions des partenaires ne constituent pas un facteur limitatif dans l'évaluation des demandes de financement de recherche, car, bien que ces contributions soient importantes, l'objectif principal demeure le financement de recherches de grande qualité.

Preuves à l'appui

Au cours des six années d'existence du programme, un total de 13 009 054 \$ en argent et en contributions en nature a été apporté aux projets de recherche financés par le Programme de S et C par les bénéficiaires et leurs partenaires. Cela représente 27 % (13 009 054 \$ / 47 867 684 \$) du financement total du Programme de S et C pour ces projets.

Bien que les contributions des bénéficiaires et des partenaires soient abordées dans les demandes de projet, elles ne constituent pas un facteur déterminant dans la décision d'accorder un financement. D'autres facteurs, tels que le besoin du projet de recherche proposé et la participation des personnes en situation de handicap, sont plus importants.

La possibilité d'exiger des contributions partenaires a été envisagée, mais la direction du

programme ne souhaite pas restreindre le financement des S et C sur ce critère, afin de pouvoir soutenir tous les projets de grande qualité.

4.12 QE 12 : Dans quelle mesure la recherche financée dans le cadre du Programme de S et C est-elle utilisée par les comités techniques pour appuyer l'élaboration des normes d'accessibilité?

Constatations

1. Comme il est indiqué à la section QE 9 :

- Plus de 80 % des rapports de recherche complétés dans le cadre du Programme de S et C sont cités dans les documents d'élaboration des normes.
- Les membres des comités techniques expriment une opinion positive quant à l'accroissement de leurs connaissances et de leur expertise découlant du processus d'élaboration des normes.

2. L'un des principaux objectifs de NAC est de veiller à ce que les comités techniques soient bien soutenus par les recherches pertinentes issues du Programme de S et C.

Preuves à l'appui

Pour les preuves à l'appui de la première constatation, voir la section 4.9 ci-dessus.

Le personnel de NAC joue un rôle majeur pour s'assurer que les comités techniques disposent d'une information complète sur les recherches pertinentes du Programme de S et C. Il veille également à ce que ces recherches soient prises en compte dans le processus d'élaboration des normes. Cela implique :

- la préparation d'un « document de référence » au début du processus d'élaboration des normes, qui résume les recherches pertinentes;
- la transmission de tous les rapports finalisés du programme de S et C aux comités techniques, à une étape ultérieure.

De plus, comme mentionné à la section 4.9, les besoins d'information futurs pour les normes qui seront élaborées par les comités techniques font partie des facteurs pris en compte par le personnel du Programme de S et C lors de la définition des domaines prioritaires de recherche dans les appels de propositions. Trois des quatre chercheurs interrogés ont déclaré que leurs travaux de recherche avaient conduit à des améliorations dans l'application des normes, et un chercheur a indiqué que sa recherche avait donné lieu à une nouvelle norme sur les espaces extérieurs.

5.0 Recommandations

L'évaluation a permis d'identifier certains domaines où des améliorations pourraient davantage renforcer l'efficacité et l'efficience du Programme de S et C. Les recommandations suivantes sont proposées à NAC pour examen.

Recommandation 1 : Système de gestion du financement :

NAC devrait envisager d'acquérir ou de développer un système de gestion du financement pour le Programme S et C, afin de rationaliser la gestion des projets tout au long de leur cycle de vie. Ce système permettrait de couvrir l'ensemble du processus, depuis la déclaration d'intérêt initiale et la demande détaillée jusqu'au dépôt final des rapports et aux vérifications de conformité. Il pourrait également inclure la gestion des demandes (soumission, vérification de l'admissibilité, notifications automatiques aux demandeurs, examen et évaluation des propositions, gestion du financement, production de rapports et suivi de la conformité, gestion et analyse des données, etc.). Un tel système centraliserait toutes les informations liées au Programme de S et C et réduirait le risque d'erreurs associé aux processus manuels, en améliorant la précision et la conformité.

Justification : À l'heure actuelle, des feuilles de calcul Excel sont utilisées pour suivre les informations relatives au Programme de S et C, et la plupart de ces données sont transférées manuellement des rapports et des demandes vers les fichiers Excel, ce qui accroît le risque d'erreurs et de champs de données manquants. La mise en place d'un système permettrait d'améliorer l'efficacité et de libérer du temps pour que le personnel puisse se concentrer sur des tâches de nature plus stratégique.

Réponse de la direction :

Recommandation acceptée.

Le programme est en accord avec cette recommandation. NAC reconnaît la nécessité de simplifier le processus de demande de financement pour les demandeurs en offrant une plateforme conviviale pour la soumission de leurs informations et, parallèlement, de réduire le fardeau administratif du personnel en mettant en œuvre une solution centralisée capable de recueillir, compiler et suivre automatiquement l'état des demandes et des projets financés.

Élément du plan d'action	Produit livrable	Échéancier	Responsable

Évaluer les solutions technologiques potentielles	Résumé de l'évaluation et recommandations sur la solution à adopter et les prochaines étapes	Mars 2026	Dirigeant principal des finances et directeur général des services ministériels
Sélectionner et acquérir la solution	Sélection du système technologique et mise en place du contrat ou des ententes de niveau de service (ENS)	Mars 2027	Dirigeant principal des finances et directeur général des services ministériels
Mise en œuvre	Avoir un système opérationnel en place utilisé pour l'administration du programme	Mars 2028	Chef de l'exploitation et directeur général des normes et de la recherche

Recommandation 2 : Mesures de rendement :

NAC devrait simplifier le suivi de la participation des personnes en situation de handicap. Pour la collecte de données liée à cet indicateur de rendement clé, deux catégories de participation devraient être utilisées :

- a. Réalisation du projet – participation à la conception, à la gestion, à la collecte de données, à l'analyse des données ou à la rédaction du rapport.
- b. Fourniture de données – participation à titre de conseiller expert ou par la participation à des groupes de discussion, des sondages ou des entrevues.

De plus, NAC devrait énoncer clairement la participation significative des personnes en situation de handicap comme critère d'admissibilité dans ses appels de propositions. Cela renforcerait l'alignement avec les objectifs et attentes du programme.

Justification : La participation des personnes en situation de handicap est exigée par les modalités du Programme de S et C et représente le mandat élargi de NAC. L'énonciation claire de cette exigence et la collecte systématique des données amélioreront la reddition de comptes et renforceront les résultats du programme. En outre, l'adoption d'un système à deux catégories simplifiera la mesure du rendement par rapport à l'approche actuelle à quatre catégories.

Réponse de la direction :

Recommandation acceptée.

NAC est d'accord avec cette recommandation et réaffirme l'importance de continuer à faire de la participation des personnes en situation de handicap une exigence dans les projets de recherche financés. NAC appuie également la simplification proposée des catégories de participation et l'amélioration des pratiques de production de rapports. Ces changements aideront à cerner les tendances, les lacunes et les possibilités d'amélioration quant à la manière dont les personnes en situation de handicap sont mobilisées dans les projets financés.

Élément du plan d'action	Produit livrable	Échéancier	Responsable
Préciser la participation des personnes en situation de handicap comme exigence de financement	Documentation mise à jour pour les appels de propositions (y compris l'appel à manifestations d'intérêt et l'appel à propositions de projets détaillés)	Mars 2026	Chef de l'exploitation et directeur général des normes et de la recherche

Élément du plan d'action	Produit livrable	Échéancier	Responsable
Mettre en œuvre les catégories simplifiées de participation des personnes en situation de handicap	Documentation du programme mise à jour (y compris, sans s'y limiter, l'appel de propositions, le modèle d'accord de financement et la documentation de rapport)	Mars 2026	Chef de l'exploitation et directeur général des normes et de la recherche
Suivi et amélioration future de la participation des personnes en situation de handicap	Un niveau de référence est établi pour le degré de participation requis	Mars 2028	Chef de l'exploitation et directeur général des normes et de la recherche

Recommandation 3 : Exigences relatives aux partenaires de recherche des demandeurs :

Afin d'élargir le réseau d'expertise en recherche sur l'accessibilité, NAC devrait envisager d'encourager les demandeurs et les bénéficiaires de financement à inclure dans leur projet au moins un partenaire avec lequel ils n'ont jamais collaboré dans le cadre d'un projet financé auparavant par NAC.

Justification : Encourager la création de nouveaux partenariats contribuerait à élargir et renforcer le réseau national d'expertise en recherche sur l'accessibilité au Canada.

Réponse de la direction :

Recommandation acceptée.

Le programme est en accord avec cette recommandation. NAC reconnaît la valeur de la promotion de nouveaux partenariats de recherche comme moyen d'élargir l'expertise nationale en matière de recherche sur l'accessibilité.

Élément du plan d'action	Produit livrable	Échéancier	Responsable
Réviser les lignes directrices de l'appel de propositions et le formulaire de demande du programme afin d'encourager les demandeurs et les bénéficiaires de financement à inclure dans leur projet un partenaire avec lequel ils n'ont jamais collaboré dans le cadre d'un projet financé auparavant par NAC.	Documentation du programme mise à jour (y compris, sans s'y limiter, l'appel de propositions, le modèle d'accord de financement et la documentation de rapport)	Mars 2026	Chef de l'exploitation et directeur général des normes et de la recherche

Recommandation 4 : Simplifier les domaines prioritaires de financement

Les exigences du programme de recherche de NAC stipulent que chaque projet financé doit être aligné sur les sept domaines prioritaires de la *Loi canadienne sur l'accessibilité*. L'ajout de priorités annuelles crée de la confusion et une complexité inutile. Il est recommandé que NAC se limite aux sept domaines prioritaires énoncés dans la Loi, afin de simplifier le processus et de réduire tout risque de confusion pour les demandeurs. Cette mesure contribuerait également à éviter les dédoublements de travail.

Justification

Simplifier les domaines de recherche prioritaires pour les demandeurs et éviter la duplication.

Réponse de la direction :

NAC prend acte de cette recommandation. NAC convient qu'il est important de simplifier les priorités de recherche pour les demandeurs du programme et de clarifier les procédures internes.

Élément du plan d'action	Produit livrable	Échéancier	Responsable
Utiliser uniquement les sept domaines prioritaires identifiés dans la Loi pour le programme de recherche de NAC et éviter d'ajouter des domaines prioritaires annuels supplémentaires.	Modifier la documentation afin qu'elle ne représente que les sept domaines prioritaires énoncés dans la <i>Loi canadienne sur l'accessibilité</i> et éliminer tout processus interne de sélection de domaines prioritaires annuels additionnels.	Septembre 2025	Chef de l'exploitation et directeur général des normes et de la recherche